



COMMUNE du FONTANIL

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes

Liste

A- Arrêté préfectoral : projet autoroutier « Tangentielle Nord-Sud » de l'agglomération grenobloise.

B- Délibérations relatives au droit de préemption urbain.

C- Liste des servitudes d'utilité publique et document graphique.

D- Plan de Prévention des Risques Naturels, PPRN (rapport de présentation, règlement, documents graphiques : carte des aléas et carte de zonage, fiches-conseil).

E- Périmètres des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

F- Règlement intercommunal de publicité.

G- Arrêté préfectoral relatif au risque d'exposition au plomb.

H- Forêts soumises au régime forestier.

I- Périmètre d'étude de la future ligne E – Grenoble – Saint Martin le Vinoux – Saint Egrève – Le Fontanil en date du 21 janvier 2008 (délibération du SMTC)

J- Schéma et règlement d'assainissement de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole.

K- Annexes sanitaires : alimentation en eau potable, assainissement, déchets et modalités du système de collecte, de stockage et d'élimination des déchets ménagers.

L- Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles pour le risque inondation (PPRI) de l'Isère Aval approuvé le 29 août 2007

M-Edification de clôtures soumise à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune et maintien du permis de démolir dans le secteur UA du PLU (délibération du 25 septembre 2007)

N-Participation pour non réalisation d'aires de stationnement dans le cadre d'une demande d'autorisation et d'utilisation des sols (délibération du 23 octobre 2007)

O-Périmètre d'études au titre du L111.10 du code de l'urbanisme sur le secteur du Mas

P-Arrêté préfectoral n°2009-08835 en date du 26 octobre 2009 portant prise en considération du périmètre d'études de l'itinéraire Fret du projet de 3 ème et 4 ème voie de la ligne ferroviaire Lyon-Grenoble entre Moirans et Grenoble

Q-Arrêté préfectoral n°2011-168-0075 en date du 17 juin 2011 instituant une servitude d'utilité publique sur le site de l'ancien dépôt pétrolier exploité par la société TOTAL

Novembre 2005
Mise à jour n°5